TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Procès-verbal du Conseil Municipal
Du 8 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 octobre 2026, par Monsieur Thibault PELLETIER, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Tremblay-les-Villages.

Étaient présents : Thibault PELLETIER, Annabel DOS REIS, Sébastien RUFFRAY, Franck CHARON, Christine LUCAS, Sophie HALLAY, Marc RAVANEL, Yoann FORTIER, Didier GOUGET, Adeline NOEL, Franck LAIGNEAU, Véronique REY, Monique CUROT, Alain BERY, Peggy BOULADE, Grégory MAIN, Nathalie GANDON

Conseillers supplémentaires présents (non-votants) : Bernard DUBOURDIEU.

Était absent en ayant donné pouvoir :
- Lucie BOULANGER a donné pouvoir à Nathalie GANDON

Absents excusés : Anthony GAUTIER

Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 1
Nombre de votants : 18

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Véronique REY

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et demande si des observations sont à apporter au procès-verbal de la séance du 3 septembre 2026.

Monsieur Yoann FORTIER fait part de deux erreurs matérielles dans le procès-verbal du 3 septembre. A noter qu'en page 1, le procès-verbal qui a été validé est bien celui du 17 juin et non celui du 17 avril. De même, en page 24, il convient de noter que la séance du conseil prévue le 18 février aura lieu en 2027 et non en 2026.

Ces corrections étant apportées, le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

Au regard de l'absence de certains éléments nécessaires à une prise de décision, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le retrait de la délibération sur l'aménagement du cœur de village. Ce point fera l'objet d'une simple information.
Ce retrait est approuvé à l'unanimité.

TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Ordre du jour
Conseil Municipal du 8 octobre 2026

Urbanisme

- Délibération sur l'arrêt du plan local d'urbanisme (PLU)

Finances :

- Demande de subvention au titre du dispositif Bourg Centre pour la construction du centre technique municipal
- Demande de subvention au titre du dispositif Bourg Centre pour le réaménagement de la placette de St-Chéron-des-Champs
- Délibération modificative sur les conditions de mise à disposition d'un cabinet médical à un docteur junior
- Délibération modificative sur l'objet du budget « Maison de Santé »
- Délibération sur l'inscription en non-valeur de créances irrecouvrables
- Décision modificative n°2 sur le budget principal
- Délibération sur l'intégration des travaux en régie (bibliothèque)

Travaux

- Information sur les travaux en cours
- Délibération sur l'attribution du marché de réhabilitation de l'ancien presbytère en maison des associations
- Délibération sur le projet d'aménagement du cœur de village de Tremblay
- Délibération sur le projet d'aménagement de la placette de St-Chéron

Ressources Humaines

- Délibération sur la mise à disposition d'un agent technique au SIVOM Tremblay-Serazereux

Divers

Comptes-Rendus et informations

- Déploiement des points d'apport volontaire « verres »
- Accueil des nouveaux arrivants 17-10-2026
- Renouvellement du dispositif « Participation Citoyenne »
- Compte-rendu de la commission communication

TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

URBANISME

DCM2026.10.08.01 : Délibération sur le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de révision du plan local d'urbanisme

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-1 à L.153-30, L.153-31 et suivants, R.153-20 et R.153-21 ;

Vu le Schéma de cohérence territoriale de la Communauté d'Agglomération du Drouais ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 25 avril 218 et modifié le 3 mars 2020 ;

Vu la délibération du 9 juillet 2024 portant prescription de la révision générale du PLU, définition des objectifs poursuivis et fixation des modalités de la concertation ;

Vu le débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables ayant eu lieu en conseil municipal du 2 avril 2025 ;

Vu l'évaluation environnementale menée ;

Vu le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Maire ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le bilan de la concertation, tel qu'annexé à la présente.

ARTICLE 2 : D'ARRETER le projet de révision du plan local d'urbanisme, tel qu'annexé à la présente.

ARTICLE 3 : Le projet de révision du plan local d'urbanisme sera soumis pour avis aux personnes publiques associées visées par les articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

ARTICLE 4 : Le projet sera également adressé pour avis à la Commission Départementale de la Préservation et des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, au Centre national de la Propriété Forestière et à l'autorité environnementale.

ARTICLE 5 : La présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie de Tremblay-les-Villages – 7 rue du Chateauneuf, 28170. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département.

TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

FINANCES

DCM2026.10.08.02 : Demande de subvention au titre du dispositif Bourg Centre pour la construction du centre technique municipal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le projet de construction du nouveau centre technique municipal a été inscrit dans la convention de financement Bourg-Centre.

Pour cette opération, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DETR (20%) ……....190 396,00 €

CD 28/BC (25%) ……..……234 000,00 €

Autofinancement (55 %)……...527 584,28 €

TOTAL ……....951 980,28 € HT

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour solliciter une subvention du Département d'Eure et Loir au titre de la convention Bourg Centre conformément au plan de financement prévisionnel.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à solliciter le département au titre de la convention Bourg Centre pour le financement du nouveau centre technique municipal

DCM2026.10.08.03 : Demande de subvention au titre du dispositif Bourg-Centre pour le réaménagement de la placette St-Chéron

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le projet de réaménagement de la placette de Saint-Chéron a été inscrit dans la convention de financement Bourg-Centre.

Pour cette opération, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Bourg-Centre (19 %)……...……..…..37 500,00 €

Amendes de police (13%)……..25 013,55 €

Autofinancement ……...……...133 375,45 €

TOTAL…….....195 889,00 € HT

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ **02.37.65.28.18**

Monsieur le Maire précise que le montant de l'aide sollicité n'atteint pas les 30 % mais que cela s'explique par le fait que le projet a évolué avec l'ajout du réaménagement du carrefour dans une optique de sécurité routière.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour solliciter une subvention du Département d'Eure et Loir au titre de la convention Bourg Centre conformément au plan de financement prévisionnel.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à solliciter le département au titre de la convention Bourg Centre pour le financement de réaménagement de la placette de St-Chéron.

DCM2026.10.08.04 : Délibération modificative sur les conditions de mise à disposition d'un cabinet médical à un docteur junior – remplace la délibération n°DCM2026.09.03.04

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune assume le fonctionnement de la maison de santé depuis le 1er janvier 2025. A cette occasion, il a été mis en place une tarification des différents cabinets ainsi qu'un régime tarifaire favorable lors de l'installation d'un nouveau professionnel de santé.

Monsieur le Maire rappelle également qu'une délibération a été prise le 3 septembre 2026 pour compléter le régime tarifaire existant en tenant compte des possibilités d'accueil d'un docteur junior. En effet, l'un des médecins généralistes en poste au sein de la maison de santé va accueillir, à compter du mois de novembre un docteur junior. Il s'agit d'une année d'étude supplémentaire, sur le terrain, pour des étudiants ayant obtenu leur thèse en médecine générale.

Le docteur junior est encadré par un médecin formé à cet effet, et c'est ce dernier qui gère l'organisation matérielle du stage.

La délibération adoptée le 3 septembre 2026 prévoyait la refacturation des charges au médecin encadrant le docteur junior pour le cabinet occupé par ce dernier.

Par conséquent, et afin de faciliter l'accueil de docteurs juniors au sein de la maison de santé, il est proposé la mise en place de l'aménagement tarifaire suivant :

- Pour un cabinet mis à disposition d'un docteur junior, le loyer et les charges seront concédés gratuitement. L'entretien et l'hygiène du local resteront à la charge de son occupant
- En cas d'installation définitive du docteur junior en tant que praticien, ce dernier restera éligible au tarif préférentiel à l'installation tel que prévu par la délibération du 12 novembre 2024.

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages
☎ 02.37.65.28.18

Monsieur Franck LAIGNEAU souhaite savoir quel est le montant des charges associées au cabinet.

Monsieur le Maire indique que les charges mensuelles sont évaluées à 300 €.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 3 (Peggy BOULADE, Nathalie GANDON + pouvoir de Lucie BOULANGER)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

- **Modifie** la délibération n°2024.11.12.17 du 12 novembre 2024 pour inclure une gratuité du loyer pour les locaux mis à disposition d'un docteur junior. Cette réduction concerne le loyer à l'exclusion des charges
- **Modifie** la délibération n°2026.09.03.04 du 3 septembre 2026 pour inclure une gratuité du loyer et des charges pour les locaux mis à disposition d'un docteur junior. Cette réduction concerne le loyer à l'exclusion des charges
- **Dit** que le docteur junior, s'il souhaitait s'installer définitivement à Tremblay-les-Villages conserverait le bénéficie des avantages tarifaires prévu par la délibération du 12 novembre 2024 en cas d'installation d'un nouveau professionnel de santé.
- **Autorise** le Maire, ainsi que la 3ème Adjointe, Monique CUROT, à signer les baux de location des cabinets médicaux, en appliquant, le cas échéant, la minoration de loyer en cas d'occupation par un docteur junior.

DCM2026.10.08.05 : Délibération modificative sur l'objet du budget annexe « Maison de Santé » - modifie la délibération n°DCM2024.11.12.04

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, par une délibération du 12 novembre 2024, a décidé de la création d'un budget annexe « Maison de Santé ». Ce dernier a vocation a retracé les opération comptables et budgétaires liés à l'activité de la maison de santé situé 106 rue Jean-Luc Sorand et dont la collectivité assure la gestion.

Considérant l'évolution de la demande locative des professionnels de santé souhaitant exercer à Tremblay-les-Villages, il est proposé d'inclure dans le budget annexe « Maison de Santé », les opération comptables et budgétaires liées aux équipements suivants :

- La Maison de Santé sise 106 rue Jean-Luc Sorand, Tremblay-les-villages
- L'Annexe de Santé sise 23 rue du Dr Taugourdeau, Tremblay-les-Villages
- La Maison des Services (PMI) sise 31 rue du Dr Taugourdeau, Tremblay-les-Villages
- L'appartement sis 1 place de l'église, Tremblay-les-Villages

Cette modification est justifiée par le fait que l'ensemble de ces équipements sont loués ou mis à disposition des professionnels de santé. En outre, l'appartement situé 1 place de l'église sera

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages
☎ 02.37.65.28.18

dédié à l'accueil de stagiaires et internes exerçant auprès des professionnels de santé de la commune.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote du conseil municipal.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la modification d'objet du budget annexe Maison de Santé pour y inscrire toutes les activités liées à l'exploitation des sites suivants :
  - Maison de Santé
  - Annexe de Santé
  - Maison des services
  - Appartement, 1 place de l'église

DCM2026.10.08.06 : Délibération sur l'inscription en non-valeur de créances irrécouvrables ou l'admission en non-valeur de créances éteintes

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite au transfert de la compétence « eau » à la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, la commune de Tremblay-les-Villages a conservé dans son actif les créances liées à l'exploitation de cette compétence.

Suite aux poursuites exercées par le comptable public sur les créances dûes par les usagers du service, et dont certaines sont sans effets, il est proposé l'admission en non-valeur des créances suivantes :

- Admission en non-valeur des créances éteintes de la liste 7488741112
  - Montant admis en non-valeur : 1 289,43 €
- Admission en non-valeur des créances irrécouvrables de la liste 7115940412
  - Montant admis en non-valeur : 6 378,51 €

Monsieur le Maire précise que les créances éteintes correspondent à des créances qui ont fait l'objet d'une liquidation avec insuffisance d'actif ou de décision de justice en matière de surendettement. S'agissant des créances irrécouvrables, il s'agit de créance pour lesquelles les poursuites sont en effet (personnes disparues, sommes inférieures aux seuils de poursuites, personnes décédées, absences d'actifs saisissables…).

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'admission en non-valeur des créances issues des listes présentées.

Pour : 15

Contre : 2 (Grégory MAIN, Marc RAVANEL)

Abstention : 1 (Alain BERY)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'admission en non-valeur des créances éteintes issues de la liste n°7488741112 pour un montant total de 1 289,43 €
- **Approuve** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables issues de la liste n°7115940412 pour un montant total de 6 378,51 €
- **Dit** que les crédits nécessaires à ces opérations seront inscrits au budget principal de la commune

DCM2026.10.08.07 : Délibération sur l'intégration des travaux en régie (réaménagement de la bibliothèque municipal)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux de réaménagement de la bibliothèque municipal réalisés durant les dernières vacances d'hiver, ont été réalisés en régie par les agents communaux.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose l'intégration de ces travaux en section d'investissement sous le régime des travaux en régie.

Les dépenses exposées à cette occasion sont présentées ci-après :

- **Main d'œuvre (entre 16 février 2026 et le 6 mars 2026)**

Agent	Coût Horaire *(traitement + charges)*	Volume horaire	Coût total
Agent 1	25,03 €	105 heures	2 628,15 €
Agent 2	22,82 €	70 heures	1 597,40 €
TOTAL			**4 225,55 €**

- **Fournitures**

Mandat	Description	Fournisseur	€ HT	€TTC
211	Parquet	Barbot	788,26	945,91 €
251	Roulettes pour rayonnage	Leroy Merlin	68,56	82,28
195	Roulettes pour rayonnages	Leroy Merlin	122,30	146,76
194	Roulettes pour rayonnages	Leroy Merlin	119,30	143,16
TOTAL			**1 098,42 €**	**1 318,11 €**

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages
☎ 02.37.65.28.18

Le coût global de l'opération de rénovation de la bibliothèque municipale s'élève donc à :

- **5 323,97 € HT**
- **5 543,66 € TTC**

Monsieur le Maire propose l'intégration à la section d'investissement des travaux en régie tels que décris.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'intégration à la section d'investissement des travaux réalisés en régie pour le réaménagement de la bibliothèque pour un montant total de 5 543,66 € TTC (5323,97€ HT).
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

DCM2026.10.08.08 : Décision modificative n°2 sur le budget principal de la commune

Monsieur le Maire indique que suite aux délibérations prises et notamment concernant l'admission de créance en non-valeur et l'intégration de travaux en régie, il convient d'adopter une décision modificative.

Il est proposé l'adoption de la décision suivante :

TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

DM n°2 - 08-10-2026

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60628 : Autres fournitures non stockées	2 124.28 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**2 124.28 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R- 72 : Production immobilisée	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 543.66 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**5 543.66 €**
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	5 955.86 €	0.00 €	0.00 €
D-6542 : Créances éteintes	0.00 €	1 712.08 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**0.00 €**	**7 667.94 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	2 124.28 €	7 667.94 €	0.00 €	5 543.66 €
INVESTISSEMENT				
D-2135 : Install. générales, agencements, aménagements des constructions	0.00 €	5 543.66 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**0.00 €**	**5 543.66 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	5 543.66 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**5 543.66 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	5 543.66 €	5 543.66 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		**5 543.66 €**		**5 543.66 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative n°2 sur le budget principal telle qu'elle a été présentée

Information sur les travaux en cours

- Construction du centre technique municipal

Monsieur Sébastien RUFFRAY indique que la construction du nouveau centre technique se poursuit au rythme prévu. Toutefois, deux entreprises viennent d'annoncer des retards de livraison de 2 à 3 semaines qui vont impacter la suite du chantier.

Monsieur Sébastien RUFFRAY précise qu'un avenant a été signé pour le renforcement d'une partie de la dalle pour pouvoir accueillir un pont élévateur. Cet avenant s'élève à 1 200 € HT.

Madame DOS REIS informe les membres du conseil municipal de la signature d'une police d'assurance dommage-ouvrage pour la construction du centre technique municipal. Le coût de cette police est estimé à 10 000 €.

- Logements place de l'église

Monsieur Sébastien RUFFRAY informe les membres du conseil municipal que les travaux engagés sur les deux logements de la place de l'église avancent et qu'ils devraient être achevés au début du mois de novembre. Ces travaux incluaient le remplacement de plusieurs huisseries, la réfection de couverture du 3 place de l'église et la rénovation intérieure de l'appartement du 1 place de l'église.

- Concession cœur de village

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre du projet de réaménagement du cœur de village, les différentes acquisitions foncières sont désormais faîtes. La SAEDEL programme donc une démolition des bâtiments dans le courant du mois de novembre.

DCM2026.10.08.09 : Délibération sur l'attribution du marché de réhabilitation de l'ancien presbytère en maison des associations – Lot n°1

Monsieur Sébastien RUFFRAY, informe les membres du conseil municipal qu'une consultation a été engagée pour la réhabilitation de l'ancien presbytère. Cette consultation s'est déroulée du 28 août au 30 septembre 2026. Une visite sur site était obligatoire pour les entreprises candidates.

Le marché a été alloti en 13 lots. Des entreprises ont candidaté sur chacun des lots. Une partie des lots est encore en cours d'analyse. Monsieur Sébastien RUFFRAY propose toutefois d'attribuer dès à présent le lot n°1 – Démolition.

Une seule entreprise a candidaté sur ce lot.

Par conséquent, il est proposé d'attribuer le lot n°1 – démolition à l'entreprise MRC-Construction domiciliée à Châteaundun pour une offre globale de 22 523,16 € HT.

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ **02.37.65.28.18**

A titre indicatif, le budget prévisionnel du lot était de 33 000 € HT.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Attribue** le lot n°1 – Démolition, à l'entreprise MRC Construction pour son offre globale de 22 523,16 € HT ;
- **Autorise** le Maire ainsi que le 2ème Adjoint, Sébastien RUFFRAY, à signer les différents contrats et documents d'exécution relatifs à ce lot.
- **Autorise** le Maire ainsi que le 2ème Adjoint, Sébastien RUFFRAY, à signer les éventuels avenants relatifs à ce lot dans la limite de 15% du montant initial

Information sur le projet d'aménagement cœur de village

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs présentations et réunions de travail ont été organisées avec la SAEDEL afin de définir une esquisse pour l'aménagement du cœur de village.

Une première présentation a eu lieu lors du conseil municipal 17 juin 2026 et les esquisses issues de cette réunion ont été de nouveau présentées à la commission des travaux le 6 octobre 2026.

Il ressort la proposition d'aménagement présentée ci-après :

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Esquisse 6

- 18 logements
- 2178 m² de SDP

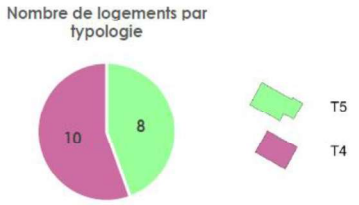

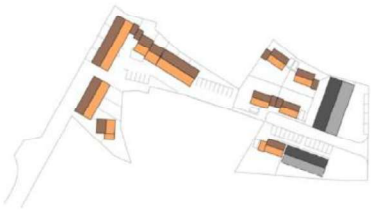

→ Cet aménagement implique des points de collecte des ordures ménagères aux extrémités du périmètre du projet

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ **02.37.65.28.18**

Ces propositions sont celles qui ont été présentées à la commission des travaux le 6 octobre 2026. Suite à la réunion de la commission, certains approbations et demandes ont été transmises à la SAEDEL.

La commission approuve les éléments suivants :

- Disposition générale du logement
- Présence de quelques lots libres en accession à la propriété
- Desserte des commerces par une impasse centrale qui devra être suffisamment large pour être fluide et facilement circulable y compris pour le stationnement
- Alignement des commerces entre eux et non sur la rue

La commission demande les modifications/compléments suivants :

- Suppression du lot le plus à gauche (en vert sur le plan) car trop enclavé
- Optimisation du stationnement sur la partie logement, plutôt en domaine public qu'en garage fermés, ces dernier étant peu utilisés
- Création de quelques places de stationnement supplémentaires pour les commerces
- Réflexion à avoir sur le lot libre accolé aux cellules commerciales (nuisances éventuelles)

Madame Peggy BOULADE souhaite savoir si la surface des lots libres est connue.

Monsieur le Maire indique que le projet est encore en phase d'esquisse et que par conséquent, les surfaces ne sont pas établies précisément.

Monsieur Grégory MAIN souhaite savoir quelles sont les prochaines étapes de ce projet.

Monsieur le Maire répond que la tâche principale est désormais la recherche de commerçants qui souhaiterait s'installer afin de connaître le nombre exact de cellules à développer.

Madame Peggy BOULADE souhaite savoir ce qu'il adviendrait du projet en l'absence de commerces.

Monsieur le Maire indique que plusieurs options sont ouvertes en cas d'absence de nouveaux commerçants :

- Construction de l'épicerie seule
- Construction du premier ensemble de commerce incluant l'épicerie
- Construction des deux ensembles de commerce

En fonction du souhait de la commune, il faudra étudier la prise à bail par la commune des cellules vacantes.

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

En vue d'un déplacement de l'épicerie dans un nouveau local, Madame Sophie HALLAY souhaite savoir s'il est prévu un avenir pour le local actuel.

Monsieur le Maire indique qu'il ne dispose pas d'informations sur ce point.

DCM2026.10.08.10 : Délibération sur le projet d'aménagement de la placette de St-Chéron-des-Champs

Monsieur Sébastien RUFFRAY rappelle que le projet de réaménagement de la placette de Saint-Chéron est à l'étude depuis plusieurs années et qu'il a fait l'objet d'une inscription dans la convention de revitalisation Bourg Centre.

Suite au travail mené initialement par le CAUE, poursuivi par Sébastien RUFFRAY et après que les différents éléments ont été confiés à Eure et Loir Ingénierie au titre d'une mission de maîtrise d'œuvre, il ressort le projet présenté ci-après.

Monsieur Sébastien RUFFRAY rappelle que ce projet poursuit plusieurs objectifs :

- Sécurisation des usages et notamment sécurisation du carrefour et de l'arrêt de bus
- Végétalisation et embellissement des espaces publics
- Création d'un lieu capable d'accueillir les petites manifestations locales
- Création d'un lieu capable d'accueillir un food-truck et/ou des casiers automatiques alimentaires

Le coût de ce projet est estimé à 196 000 €.

Après présentation du projet, plusieurs membres de l'assemblée font part de leur scepticisme quant au retrait des STOP.

Monsieur le Maire indique que cette proposition a été faîte par le service des routes du département et que la présence du plateau surélevé va naturellement faire ralentir les véhicules qui seront astreints au régime de priorité classique.

Madame Christine LUCAS s'interroge sur l'opportunité de placer le container à verre au bord d'une route passante.

Monsieur Sébastien RUFFRAY précise qu'un emplacement délimité en « arrêt minute » sera placé juste derrière la chicane existante pour aller au container.

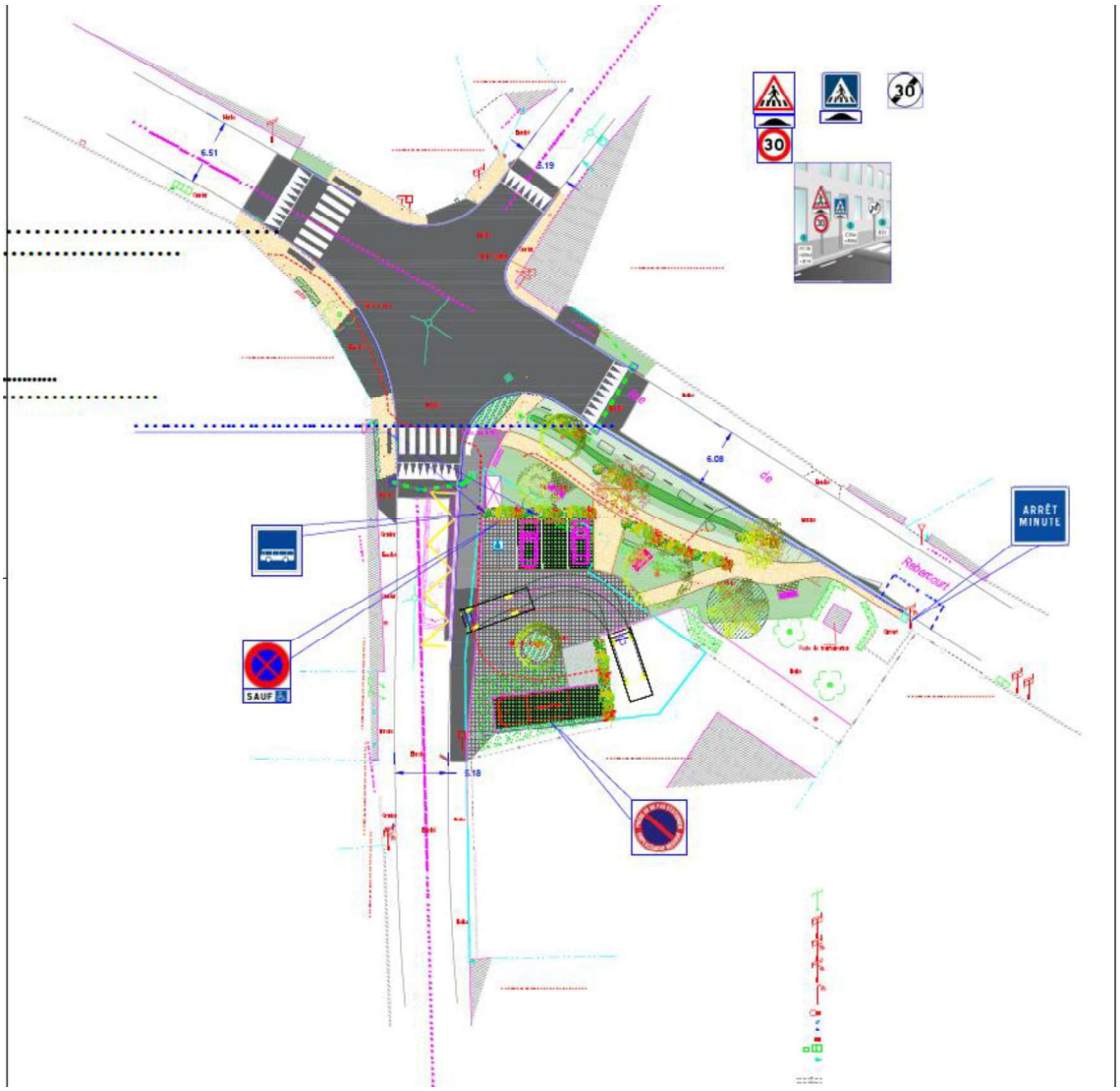

Monsieur le Maire soumet le projet, tel que présenté au vote du conseil municipal.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de réaménagement de la placette de Saint-Chéron et du carrefour tel que présentés
- **Autorise** le lancement de la consultation des entreprises pour répondre à ce projet

TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

RESSOURCES HUMAINES

DCM2026.10.08.11 : Délibération sur la mise à disposition d'un agent technique auprès du SIVOM Tremblay-Serazereux

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la coopération entre la commune et le SIVOM, il est envisagé la mise à disposition, un jour par semaine, d'un agent technique disposant de compétences spécifiques dans l'entretien des bâtiments.

Cette mise à disposition s'appuie sur une convention entre la commune et le SIVOM, précisant notamment : les missions, le temps de travail, les modalités de remboursement des frais.

Les missions prévues sont les suivantes :

- Entretien, installation et rénovation des bâtiments publics (travaux en régie maçonnerie, menuiserie, peinture, électricité, plomberie, couverture, etc…),
- Suivi du bon fonctionnement des chaudières.
- Maintenance et entretien du matériel,
- Vérifier la conformité des travaux effectués par les entreprises,
- Organiser et contrôler des opérations de maintenance et d'entretien,
- Entretien des espaces verts dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site,
- Entretien des espaces publics,
- Suivre les commandes groupées de matériels et équipements,
- Suivre les contrôles techniques et de sécurité des bâtiments, matériels, électricité, gaz, extincteurs, mobilier sportif, alarme incendie, etc...
- + toutes autres tâches demandées par sa hiérarchie en lien avec le grade détenu.

Le temps de travail prévu est de 7h30 par semaine

Le remboursement de la mise à disposition est prévu sur la base suivante : remboursement du traitement de l'agent, y compris régime indemnitaire, et des charges et cotisations afférentes au prorata du temps de travail. A titre indicatif, le montant de ces remboursements est estimé à 9 500 € pour une année complète.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote du conseil municipal en précisant que la mise en place d'une telle convention est soumise à une délibération réciproque du SIVOM et à l'accord de l'agent.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages
☎ 02.37.65.28.18

- **Approuve** le principe d'une mise à disposition d'un agent communal pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent au bénéfice du SIVOM Tremblay-Serazereux
- **Autorise** le Maire à signer une convention de mise à disposition dans les conditions énumérées précédemment
- **Autorise** le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de cette convention

COMPTES-RENDUS

Déploiement des points d'apport volontaires pour les verres

Monsieur Alain BERY informe les membres du conseil municipal du déploiement des container pour la collecte du verre. Ces containers ont été installés au cours des dernières semaines et sont d'ores et déjà en service.

Parallèlement, la collecte des bacs roulants en porte à porte va se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2026.

Une communication sera réalisée prochainement afin d'informer les habitants :

- Du calendrier concernant l'évolution de la collecte
- De la possibilité pour les habitants de conserver leur bac vert et éventuellement de le faire convertir en bac jaune

Monsieur Alain BERY fait part à l'assemblée d'une problématique concernant l'emplacement du container prévu à Achères. En effet, il n'est pas possible de l'implanter comme prévu car un arbre gêne la collecte.

Madame Sophie HALLAY fait part de son désaccord sur l'emplacement de substitution qui a été creusé.

Monsieur Alain BERY indique être d'accord sur ce point et informe qu'il a fait stopper les travaux de terrassement en attente d'un emplacement plus adapté.

Accueil des nouveaux arrivants le 17/10/2026 à 10h00

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que cette année, la réunion d'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le samedi 17 octobre à 10h00. Cette réunion dédiée à l'accueil des nouveaux arrivants sera suivie d'une porte ouverte de la mairie à destination de l'ensemble des habitants intéressés.

Renouvellement du dispositif « Participation Citoyenne »

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion s'est tenue le 24 septembre 2026 en présence de la gendarmerie nationale afin de relancer le dispositif participation citoyenne.

A l'issue de cette réunion, il a été décidé de faire un nouvel appel à volontaires pour le dispositif.

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages
☎ 02.37.65.28.18

Compte-rendu de la commission communication du 1er octobre 2026

Décision de faire un seul bulletin par an distribué avant le 15 janvier.

Consultation de différents prestataires pour la conception et l'impression du bulletin.

Point sur les réseaux sociaux car pas de règles existantes jusqu'alors => en discussion. Souhait de communiquer plus sur les évènements faits dans la commune.

Compte-rendu de la commission aménagement de l'Agglo du Pays de Dreux

Monsieur Yoann FORTIER indique avoir participé aux réunions de la commission qui se sont tenus les 10/09/2026 et 06/10/2026.

Ces réunions ont permis d'aborder différents sujets :

- Un projet de création de batteries de stockages d'énergies renouvelables à Vernouillet
- L'avancement du projet de déviation de Châteauneuf-en-Thymerais
- Le projet alimentaire de territoire
- Le fonctionnement du fonds LEADER
- Le fonctionnement des différents services communs de l'agglo (instruction des sols, aménagement…)

Compte-rendu de la commission déchets et eaux usées de l'Agglo du Pays de Dreux

Monsieur Alain BERY indique s'être rendu à la réunion d'installation de la commission déchets et eaux usées de l'Agglo du Pays de Dreux.

Compte-rendu de la commission enfance, jeunesse et famille de l'Agglo du Pays de Dreux

Madame Sophie HALLAY indique s'être rendu à la commission d'installation de la commission enfance, jeunesse et famille de l'Agglo du Pays de Dreux qui s'est tenue le 9 septembre 2026.

Energie 28

Monsieur Alain BERY indique s'être rendu à l'assemblée générale du syndicat Energie 28.

A l'issue de ces différents comptes-rendus, Monsieur le Maire rappelle l'importance pour les représentants de la commune de se rendre aux différentes réunions des syndicats et commissions car il est susceptible d'y être pris des décision ou donné des informations importantes pour la commune.

TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h00

Le Maire
Thibault PELLETIER

Le Secrétaire de séance
Véronique REY

Peggy BOULADE	Thibault PELLETIER	Annabel DOS REIS	Franck LAIGNEAU
Monique CUROT	Sébastien RUFFRAY	Christine LUCAS	Grégory MAIN
Anthony GAUTIER ***ABSENT***	Franck CHARON	Véronique REY	Marc RAVANEL
Didier GOUGET	Nathalie GANDON	Yoann FORTIER	Alain-Michel BERY
Sophie HALLAY	Adeline NOEL	Lucie BOULANGER *Pouvoir à N. GANDON*	